

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3068

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 38

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« posées »

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.